

Démarche pour l'obtention d'aides pour la mise en conformité de l'assainissement

1

Je souhaite profiter de subventions*

Contrôle non réalisé

Contrôle déjà réalisé

2

Je fais réaliser mon contrôle de conformité en prenant rendez-vous au 02.99.23.62.44**

Contrôle de conformité des rejets réalisé par SUEZ

Contrôle non conforme

3

J'envoie les éléments à l'adresse mail suivante :
subvention.assainissement@agglo-montargoise.fr
1) Un devis de professionnel non signé pour mise aux normes ;
2) Mon rapport de conformité.

envoi du dossier par e-mail

4

J'attends la validation de mon dossier (entre 2 et 3 mois)

Dossier accepté

5

Je signe ma convention de subvention reçue par mail

Je connais de ma le montant subvention*

6

1) Je fais réaliser mes travaux par l'entreprise dont le devis a été validé ;
2) Je règle la facture ;
3) Je fais réaliser la contre visite après travaux (à la charge de l'AME) en prenant rendez-vous au 02.99.23.62.44.

7

Je transmets la facture (certifiée par l'entreprise comme payée) et le rapport de contre-visite

envoi du dossier par e-mail

8

Je reçois ma subvention par virement du Trésor Public***

* jusqu'à 4000€, suivant le montant des travaux
** au prix de 206.46 € TTC le contrôle
***délai de prise en charge 6 mois